

# ALSH VERN D'ANJOU

Géré par la Communauté de  
Communes des Vallées du  
Haut Anjou

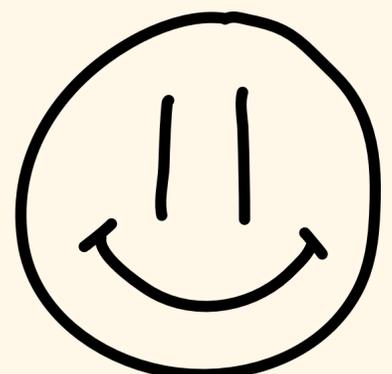
---

## PROJET PÉDAGOGIQUE 2024-2025

ENFANTS DE 3-12 ANS

---

Période de septembre à juin :  
mercredis et petites  
vacances



# sommaire

Projet pédagogique mis à jour le 30/09/2024

01



## CARTE D'IDENTITÉ

Page : 1

*Organisation générale des accueils ainsi que leur gérant*

02



## PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

Pages : 2

*Les enfants sont encadrés par des professionnels qualifiés.*

03



## LE PUBLIC ACCUEILLI

Pages : 3

*L'enfant est un être humain en cours de développement et dépendant de ses parents ou d'autres adultes. L'enfant a des besoins spécifiques en fonction de son âge.*

04



## LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Pages : 4-8

*Un objectif pédagogique correspond à ce qu'on cherche à atteindre par le biais d'activités ou de moyens. Il peut décrire une performance observable et mesurable,*

05



## LA PETITE TOUCHE ÉCORESPONSABLE DU CENTRE

Page : 9

*Un centre de loisirs ne peut pas nier l'enjeu planétaire du moment. Quelques actions sont menées afin de répondre à cet enjeu qui nous concerne tous.*

06



## LA JOURNÉE TYPE

Page : 10

*La journée type dicte le fonctionnement général du centre de loisirs. Des rituels sont mis en place tous les jours aux mêmes horaires. Cela ne veut pas dire que chaque journée est identique.*

07



## LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pages : 11

*Tout enfant se doit d'être accueilli (loi du 11 février 2005) si la famille en fait la demande. Seulement, l'accueil de l'enfant doit être préparé pour assurer sa propre sécurité ainsi que celle du groupe.*

# 01 Carte d'identité

## Organisateur

L'accueil de loisirs de Vern d'Anjou est géré par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) depuis le 1er janvier 2013. La CCVHA est située place Charles de Gaulle 49220 Le Lion d'Angers.

Trois autres centres de loisirs du territoire sont gérés par la CCVHA : il s'agit de Sceaux d'Anjou, Bécon-les-Granits et Saint Augustin des bois

## Les Lieux et locaux



### **VERN D'ANJOU**

L'accueil de loisirs se situe à l'école publique Hervé Bazin, 1 rue Hervé Bazin 49220 Erdre-en-Anjou. Pour le midi, le repas se déroule au restaurant municipal, 3 rue de l'étang.

## Les missions de l'accueil de loisirs de Vern d'Anjou

L'accueil de loisirs fait partie du "service à la population" et a pour mission principale de garantir un moyen de garde pour les enfants hors temps scolaire. Les enfants éligibles à ce service sont l'ensemble des enfants scolarisés en école maternelle ou primaire quel que soit leur commune de résidence.

**De façon plus générale, l'ALSH de Vern d'Anjou est très attaché à accepter TOUS LES ENFANTS inscrits, peu importe les motivations des familles. Si les inscriptions sont très nombreuses, la direction se démènera toujours pour trouver un animateur supplémentaire.**

**L'enfant sera refusé de façon exceptionnelle et sera dirigé systématiquement vers un autre centre de loisirs. La famille est prévenue au minimum une semaine à l'avance d'un éventuel refus.**

# 02 Présentation de l'équipe

Les animateurs présents sur nos accueils de loisirs sont des professionnels qualifiés qui ont pour rôle de varier les loisirs en développant les capacités de chaque enfant. Ils proposent aux enfants des activités sportives, manuelles, numériques, de jardinage, artistiques, de plein air... Toutes ces activités sont choisies à partir d'un thème et d'une histoire afin de solliciter l'imaginaire des enfants.

## Direction :

**Victor LEBRETON (Vern d'Anjou)**, ancien enseignant d'EPS, diplômé d'un "master MEEF EPS" est directeur de l'accueil de loisirs de Vern, son rôle est de gérer et organiser l'accueil à Vern d'Anjou.



## Animation (permanents à l'année) :



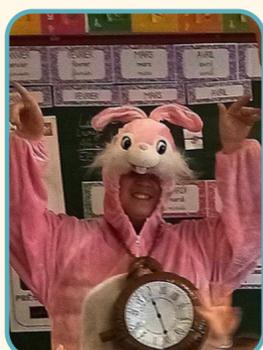
**Lucas ROSSIGNOL**, diplômé d'un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), du diplôme de Surveillant de Baignade (SB) et du CQP "animation de loisir sportif" est animateur à l'accueil de loisirs de Vern d'Anjou.

**Rachel GUIFFANT**, diplômé d'un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du CAP petite enfance est animatrice à l'accueil de loisirs de Vern d'Anjou.



**Nathalie ROCHER**, diplômée d'un brevet aux fonctions de l'animateur (BAFA) est la 3ème animatrice titulaire du centre de loisirs de Vern d'Anjou

**Manon DUTERTRE**, diplômée d'un Master MEEF EPD, est animatrice à l'accueil de loisirs de Vern d'Anjou les mercredis matins seulement car le reste du temps elle est animatrice au service jeunesse secteur Hauts-d'Anjou, Juvardeil & Miré pour les jeunes de 11 à 17 ans.



**Jennifer GUERIN**, diplômée CAP Petite Enfance, BAFA, BAFD, est animatrice jeunesse sur les hauts d'Anjou, Miré, Juvardeil. Elle vient renforcer l'équipe les mercredis matin.

# 03 Le public accueilli

Tous les enfants âgés de 3 à 12 ans sont les bienvenus au centre de loisirs de Vern d'Anjou. Néanmoins, les familles inscrivant leurs enfants dans notre centre de loisirs viennent quasi exclusivement de la commune d'Erdre-en-Anjou. Voici la répartition 2023-2024 sur l'ensemble des familles :

- Vern d'Anjou : 65% environ (écoles Hervé Bazin et Sainte Marie)
- Brain-sur-Longuenée : 15% environ
- Gené : 10% environ
- Autres communes : 5% environ



Etant donné l'écart d'âge entre les différents enfants du centre, nous organisons le centre de loisirs en trois groupes. L'objectif est de répondre aux besoins différents entre les tranches d'âges que ce soit au niveau des activités, du rythme de la journée ou de la vie quotidienne.

## Besoins des - 6 ans :

Autonomie et apprentissage  
Divertissement  
Créativité  
Imaginaire  
Motricité  
Etre rassuré, avoir de l'affection  
Repos  
Repères (doudous, animateurs référents, rituels, lieux adaptés...),  
Sécurité physique et psychologique  
Activités adaptées

## Besoins des + 6 ans :

Sécurité physique et psychologique  
Développement  
Jeux, échange,  
Collectivité  
Indépendance et autonomie,  
Repos  
Expérimentation

### Les Chtis Mignons

Petite section à  
Grande Section  
(3-6 ans)

### Les Stitches

CP à CE2  
(6-8 ans)

### Les Groots

CM1 à 6ème  
(8-12 ans)

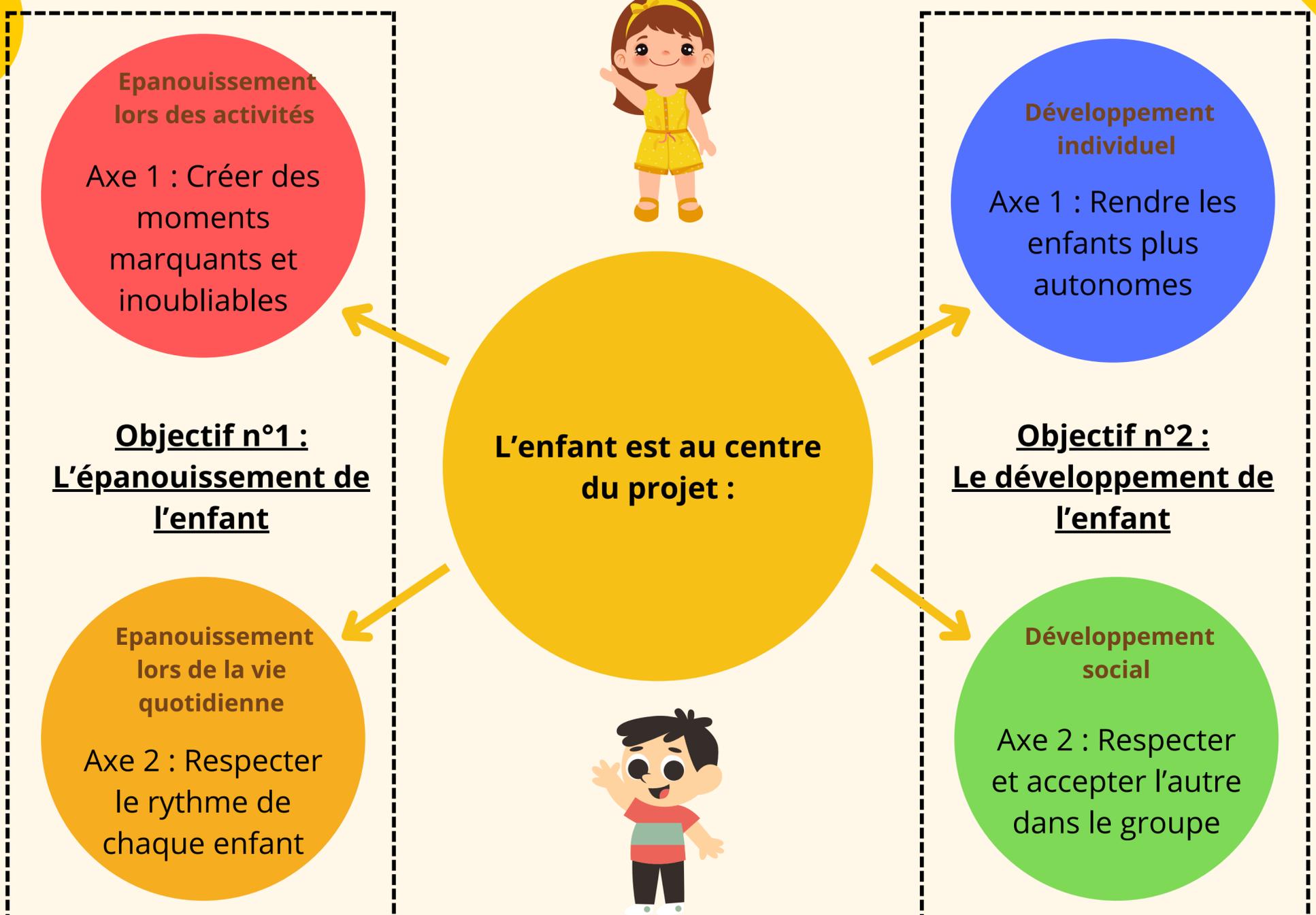
# 04 Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique du centre de loisirs de Vern d'Anjou est en accord avec le projet éducatif de la Communauté de Communes dont voici les principales directions :

La Citoyenneté	Le Public et ses spécificités	Le territoire	La co-construction éducative
Vivre ensemble, respect et acceptation de l'autre, sensibilisation sur le respect à l'environnement	Rythme de l'enfant, inclusion, répondre besoins éducatifs particuliers, impliquer les parents	Être au plus proche des familles, gérer la mobilité, mutualiser les biens et les fonctionnements	Mutualiser les projets d'école et ALSH, rencontres entre tous les acteurs du territoire

Notre centre de loisirs n'est et ne doit pas être une simple garderie. C'est un lieu où nous souhaitons participer au maximum à l'épanouissement et au développement de tous les enfants :

- épanouissement : les enfants doivent prendre plaisir à venir au centre de loisirs. Les journées doivent être riches et susciter leur intérêt
- développement : nous cherchons à ce que l'enfant apprennent à devenir le futur citoyen de demain



# Objectif n°1 : L'épanouissement de l'enfant

## Axe 1 : Créer des moments marquants et inoubliables

→ l'épanouissement lors des activités proposées

### Des animations fréquentes emballantes

- **Des activités attractives** : Les animateurs réfléchissent à des animations qui vont susciter l'intérêt des enfants pour embellir leur journée
- **Des activités qui évoluent en permanence** : Le programme d'activité n'est jamais le même d'un jour à l'autre. Des activités inédites sont préparés sans cesse par les animateurs.
- **Des activités les plus variées possibles** : manuelles, sportives, grands jeux, quizz, ateliers découverte, activités extérieures, cuisine, etc...

### Des grandes animations

- **Sortir du quotidien** : Animations plus intenses sous forme de temps fort
- **Développer l'imaginaire** : Les enfants sont plongés dans une histoire et rencontrent des personnages drôles, mystérieux, trépidants, ...

### Des sorties de folie

- **S'évader du centre** : Les sorties permettent aux enfants de vivre des moments différents qui ne sont pas possibles au centre
- **Découvrir de nouvelles choses** : Les sorties sont aussi l'occasion pour les enfants de découvrir des univers : métiers, lieux, histoire, etc..

### Des événements marquants

- **Des interventions au sein du centre de loisirs** : des intervenants experts peuvent venir au centre pour faire découvrir leur univers aux enfants (spectacles, ateliers, activités diverses...)
- **Des temps forts en fin de période** : Les enfants vivent une journée spéciale à chaque fin de période. Les parents sont invités en fin de journée.

### Des activités à la demande

- **Des temps libres adaptables** : Les enfants choisissent leurs jeux lors des temps libres. Ils peuvent demander en petits groupes à un animateur l'accès à un autre espace si celui-ci est disponible pour les surveiller.
- **Des temps calmes bien-être** : Les enfants peuvent choisir leurs activités en groupes d'affinité tout en respectant la règle du calme. Les activités sont les suivantes : massages, pixel art, perles à repasser, lectures, jeux de société... Et le tout accompagné d'une petite musique douce !

# Objectif n°1 : L'épanouissement de l'enfant

## Axe 2 : Respecter le rythme de chaque enfant

→ l'épanouissement lors de la vie quotidienne

### Accueil des enfants sécurisant

- **Disponibilité de l'animateur** : Un animateur est dédié pour accueillir chaque enfant à son rythme, le directeur se rend disponible si beaucoup d'enfants arrivent d'un coup
- **Adaptation en fonction de l'humeur de l'enfant** : Les enfants ont le choix entre une activité dynamique et des activités calmes. Les espaces entre ces deux activités sont différents pour permettre à chacun de vivre un début de journée adaptée à son envie du matin, son niveau de fatigue, ses émotions...
- **Petits déjeuners** : Des tables sont disponibles pour que l'enfant mange un petit déjeuner qu'il a apporté

### Rythme d'une journée adapté

- **Des moments intenses et des temps calmes** (cf journée type)
  - équilibre entre les moments de dépenses d'énergie et de récupération
  - des temps libres pour laisser la créativité de l'enfant s'exprimer
- **Respect des besoins des enfants de 3 à 6 ans**
  - Un trajet à la cantine sans les grands pour être plus au calme (dès que possible)
  - Un temps de sieste prévu l'après-midi
  - Un temps calme proposé aux 5-6 ans avec la possibilité de faire la sieste si fatigue importante constatée
- **Respect des besoins des enfants de 6 à 12 ans**
  - Un temps calme plus court l'après-midi avec des jeux calmes, lectures, massages, musiques, etc...

### Relation avec les parents

- **Disponibilité** : Un animateur dédié pour communiquer avec les parents le matin et le soir
- **Temps forts parents-enfants** : Des événements à chaque fin de période prévus pour créer du lien avec les parents
- **Communication avec les nouvelles familles** : Nous contactons par mail ou par téléphone toutes les nouvelles familles qui arrivent pour les rassurer sur le fonctionnement du centre de loisirs et répondre à toutes les éventuelles questions.

# Objectif n°2 : Le développement de l'enfant

## Axe 1 : Rendre les enfants plus autonomes

→ Développement individuel

### Responsabiliser au rangement

- **Musique de rangement pour les Chtis Mignons** : Créer un rituel motivant pour que les enfants aient le réflexe de ranger.
- **Responsabilisation** : Chaque jeu qui est pris est rangé par la même personne.
- **Affichage** : Un étiquetage avec photo permet aux enfants de ranger eux-mêmes sans se tromper.

### Gestion des affaires personnelles

- **Porte-manteaux individuels** : Chaque enfant bénéficie d'un espace dédié pour poser ses affaires
- **Sacs à dos individuels** : Nous demandons à chaque enfant d'apporter un petit sac à dos afin qu'ils puissent gérer eux-mêmes leurs affaires quel que soit l'âge de l'enfant. Les affaires encombrantes restent.

### À table

- **Mise en place des tables** : Les assiettes et couverts sont posés sur la table, les enfants mettent en place correctement seuls leur table
- **Débarrassage de table** : Des missions sont confiées à certains enfants pour qu'ils débarrassent eux-mêmes (exemple : mission "couteau")
- **Au goûter** : Les enfants participent à servir, ranger et faire la vaisselle du goûter

### Apprentissages des plus petits

- **Habillage** : Les animateurs n'habillent pas l'enfant. Ils utilisent la stimulation orale au maximum pour que l'enfant s'habille seul. En cas de difficulté, l'animateur aide l'enfant sans tout faire.
- **Lavage des mains et toilettes** : Les enfants restent sous surveillance et l'on vérifie qu'ils fassent les choses correctement. L'animateur intervient et explique en cas de besoin. Le besoin est grand au début et se réduit petit à petit.

### Aide des plus grands pour les plus petits

- **Responsabilisation** : Les Stitches et les Groots volontaires peuvent aider les Chtis Mignons dans certains moments de la vie quotidienne (habillage, installation à la sieste, trajets à pied, etc...)

# Objectif n°2 : Le développement de l'enfant

## Axe 2 : Respecter et accepter l'autre au sein du groupe

→ Développement social

### Bien-être du groupe

- **Climat de groupe** : Un regroupement collectif a lieu systématiquement lorsque le groupe est dissipé ou si plusieurs conflits sont constatés
- **Conflits entre enfants** : Les animateurs interviennent immédiatement lorsqu'un mauvais comportement est constaté. Une discussion a lieu pour connaître les raisons. Le directeur est consulté immédiatement en cas de comportement grave (insulte, violence physique, mauvaise fois, énervement abusif, etc...)
- **Sanctions utiles aux enfants** : En cas de non respect aux règles, les enfants doivent être sanctionnés. Il tient à cœur à notre équipe que cette sanction ne soit pas bête et méchante (crier sur l'enfant, le priver d'activité). La sanction doit être au service de l'enfant : se calmer 5 minutes sur le côté, réparer ce qui a été détruit, discuter et s'excuser, etc...

### Mélange des enfants

- **Affinités** : Les enfants se regroupent par affinité lors des temps péricentre, temps libres et lors du repas du midi. Lors des activités, ces groupes sont souvent cassés car l'on souhaite que les enfants ne s'enferment pas dans leur groupe d'ami(e)s.
- **Mélange des écoles** : Les enfants de Vern des deux écoles sont souvent mélangés. Une vigilance est faite pour les autres écoles, en particulier Brain et Gené pour vérifier l'intégration de chaque enfant dans le groupe.

### Socialisation des frères et sœurs

- **Respect des tranches d'âge** : Nous sommes convaincus que la séparation de la fratrie est absolument nécessaire pour le développement social de l'enfant. Cela engendre parfois des pleurs, certes, mais cela permet l'ouverture à l'autre. Pendant les activités, les demandes pour rester avec son frère ou sa sœur sont refusées. Si la fratrie est du même âge, des temps de séparation sont mis en place.
- **Des temps pour se retrouver** : Le temps du midi et les temps libres sont les moments dédiés où la fratrie peut se retrouver s'ils le souhaitent.

# 05

## La petite touche éco-responsable du centre

5 actions pour le développement durable et la sensibilisation des enfants à adopter une attitude éco-responsable

### Gestion des déchets

Des poubelles de tri ont été installées. Le centre de loisirs respecte les consignes de tri de la commune. **Des enfants sont missionnés chaque soir pour aller faire le tri.**

### Limitation des déchets

Nous demandons à chaque enfant d'emmener sa gourde pour éviter les gobelets jetables. Des mails sont envoyés de temps à autre pour se munir de matériel de récupération

**Exemple janvier 2024 : 50 pots en verres récupérés des familles pour les goûters**

### Gaspillage alimentaire

L'effectif donné aux cuisiniers est calculé à la personne près pour éviter un gros surplus. **Nous responsabilisons les enfants sur leur portion : tout ce qui est dans l'assiette est mangé.** Les enfants peuvent demander la quantité qu'ils souhaitent. S'ils n'en veulent pas, nous servons une mini quantité pour inciter sans forcer l'enfant à goûter. Nous réservons généreusement, dans la limite du raisonnable, pour limiter les restes.

### Gestion des courses

Tout achat est contrôlé et correspond à quelque chose qui va réellement être utilisé. Pour les goûters, nous privilégions la nourriture avec peu d'emballage et nous évitons les emballages individuels.

### Partenaires alimentaires

Le centre a délibérément choisi d'utiliser les services de **la mairie d'Erdre-en-Anjou** pour les repas du midi. Ce service travaille avec des producteurs locaux et des cuisiniers qui recherchent la qualité dans les assiettes.

Aussi, le centre de loisirs est en partenariat avec les deux boulangeries de Vern (**Mainguy** et **Les enfants du coin**). Ce partenariat permet de faire fonctionner les acteurs locaux et limiter les produits de grande surface.

## Arrivées échelonnées des enfants 7h15 - 9h00

- Un animateur est chargé de vous accueillir, de répondre aux questions des parents et noter les informations transmises
- Les enfants sont répartis au fur et à mesure par tranche d'âge. Les enfants peuvent choisir entre une activité calme ou dynamique en fonction de leur humeur, envie du matin

## Temps d'activités par tranches d'âges 9h30 - 11h15

- Activités proposées et encadrées par un animateur. Activité sportive, manuelle, scientifique, culinaire,... Les enfants sont répartis par tranche d'âge pour que l'activité soit adaptée au maximum pour lui/elle.

## Temps libre 11h15 - 11h30

- Activités libres sous surveillance des animateurs.

## Repas 11h30 - 13h30

- Passage aux toilettes, lavage des mains, trajet aller-retour pour la cantine, repas.

## Temps calme animé pour les + de 6ans 13h30 - 14h15

- Activités calmes proposées et encadrées par un animateur lecture, dessins..

## Sieste pour les - de 5ans 13h30 - 15h45

- Réveils des enfants échelonnés en fonction du besoin de sommeil exprimé par l'enfant

## Temps calme adapté pour les enfants de 5ans 13h30 - 15h45

- Temps de repos suivi d'activités calmes, possibilité d'aller à la sieste si demandé

## Temps libre 14h15 - 14h45

- Activités libres sous surveillance des animateurs.

## Temps d'activités par tranches d'âges 14h45 - 15h45

- Activités proposées et encadrées par un animateur.

## Goûter 16h00 - 16h45

- Passage aux toilettes, lavages des mains, goûter.

## Départs échelonnés des enfants 17h00 - 18h30

- Départs échelonnés des enfants, un animateur est chargé de transmettre les informations importantes des animateurs aux parents.

# 07 Les enfants en situation de handicap



## L'ALSH de Vern d'Anjou en accord avec la réglementation



TOUT ENFANT, quel que soit son handicap, est éligible pour être accueilli au sein de notre structure.

Tout enfant en situation de handicap doit obligatoirement être renseigné sur le portail famille. Une rencontre a lieu systématiquement entre la famille et la direction pour organiser l'accueil de l'enfant.

Un enfant ne peut être refusé que s'il présente pour le groupe ou pour lui-même un réel danger (crises de violences trop régulières, scarifications...). Nous mettons en oeuvre tous les aménagements qui sont en nos pouvoirs pour accueillir l'enfant. Si aucun aménagement n'est possible pour assurer la totale sécurité, le refus de l'enfant sera prononcé.



## L'ALSH de Vern d'Anjou dans les normes !!

Les locaux de l'école Hervé Bazin sont aux normes pour accueillir tout type de handicap physique (moteur ou sensoriel) : rampes, monte-escalier, toilettes handicapées.

## Le livret d'accueil

Tout nouvel enfant avec des besoins spécifiques sera suivi via un livret d'accueil. Ce livret d'accueil renseigne toutes les particularités de l'enfant ainsi que l'ensemble des aménagements à mettre en place pour optimiser au mieux son accueil.



## Les dispositifs d'aide

Aucun animateur n'est prévu pour accompagner seul un enfant à besoins spécifiques. Nos animateurs restent au service du groupe entier et non d'un seul enfant.

Pour obtenir un dispositif "un pour un" avec une AESH ou autre personnel, une procédure est nécessaire afin de pouvoir financer cette personne supplémentaire. Une demande est à faire auprès du directeur. L'enfant doit être reconnu en situation de handicap (dossier à la MDA).

